

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CORSE

MARDI 29 NOVEMBRE 2022

<b>DELIBERATION</b>	N°11/29-11-2022/329
---------------------	---------------------

Nombre total de Membres Titulaires	:	40
Nombre de Membres Titulaires en exercice	:	40
Quorum	:	21
Nombre de Membres Elus Titulaires présents	:	23
Nombre de Membres Elus Titulaires ayant donné pouvoir	:	16
Nombre de votants	:	39
Adoption	:	39

**Membres Elus Titulaires avant pris part au vote** : Mmes, MM.

ALBERTINI Jean-Louis, BALDASSARI Nicolas, BALESI Pierre-François, BENZONI Joseph, CASTELLI Jean-François, CIONI Gilles, DI MENZA Dominique, DOMINICI Jean, FAGGIANELLI François, FRASSATI Jeanne, GIOVANNI Auguste, GOFFI Karina, IENCO Michel, MANICCIA Christophe, NEGRETTI Pierre, ORSINI Pierre, PAOLI Jean-François, PIACENTINI Céline, ROSSI Antoine, TROJANI Paul, VALERY Olivier, VENTURINI Stefanu, VOLPI Nathalie.

**Membres Elus Titulaires ayant donné pouvoir** : Mmes, MM.

ALBERTINI Paola à PIACENTINI Céline, ANDREANI Dominique à NEGRETTI Pierre, CECCARELLI Laurent à PAOLI Jean-François, CECCOLI François-Xavier à ROSSI Antoine, COLONNA Caroline à ORSINI Pierre, DELOVO Cosima Sandra à MANICCIA Christophe, GALVEZ-OLLANDINI Michael-Anthony à DI MENZA Dominique, LANFRANCHI Marie-Eugénie à FRASSATI Jeanne, LEANDRI Marc à DOMINICI Jean, LECA Antoine à VOLPI Nathalie, MARTELLI Marina à BENZONI Joseph, MAURIZI Jean-André à GIOVANNI Auguste, MICHELI Virginie à VENTURINI Stefanu, SANGUINETTI Patrick à GOFFI Karina, SIMONI Barthélémy à CASTELLI Jean-François, VESPERINI Nunzia à VALERY Olivier.

**Membre Elu Titulaire Excusé** :

M. ABELI Eric

**Membres Associés ayant participé** : Mme, MM.

ACQUAVIVA François, LE HAY Yves, RAIMONDI Sibille.

**OBJET** :

**Actualisation du Plan des Investissements du Port de Commerce de l'Île Rousse /  
Période 2022-2023**

**Vu** le cahier des charges de la concession dans ses articles 7 et 8 ;

**Vu** la Délibération de l'Assemblée Générale de la CCI n°08/551 du 30 novembre 2009 approuvant le programme d'aménagements phase I terrestre ;

**Vu** l'arrêté préfectoral portant attribution d'une subvention au titre du PEI pour la phase I du plan de développement du port de L'Île-rousse en date du 1<sup>er</sup> octobre 2013 ;

**Vu** l'arrêté d'attribution du Conseil Général de Haute-Corse du 6 novembre 2013 ;

**Vu** le Relevé de Décision de la réunion du 28 février 2011, approuvant les deux phases (I et II) du plan de développement portuaire de L'Île-Rousse ;

**Vu** le courrier d'attribution du financement des travaux Phase I (terrestre) hors plan Exceptionnel d'Investissement en date du 22 février 2013 ;

.../...

**Vu** la Délibération de l'Assemblée Générale de la CCI n°06/703 du 30 mai 2013 ;

**Vu** la Délibération de Bureau de la CCI n°08 21/04/2015 du 21 avril 2015 ;

**Vu** l'arrêté de transfert du 12 décembre 2016, entre le Conseil Départemental de Haute-Corse au profit de la Collectivité de Corse de l'infrastructure portuaire de L'Ile-Rousse ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 16/24-11 relatif au transfert de compétence entre le conseil départemental et la Collectivité Territoriale de Corse, nouveau concédant du port de commerce de L'Ile-Rousse ;

**Vu** la Délibération de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2017 ;

**Vu** le courrier en date du 21 décembre 2017, de la Collectivité de Corse, accordant une réaffectation des crédits pour la phase I du plan de développement portuaire au profit de la construction d'un bâtiment technique portuaire ;

**Vu** la Délibération de l'Assemblée Générale de la CCI n°07/864 du 30 novembre 2017, approuvant l'actualisation du Plan de Développement portuaire de l'Ile-rousse, pour la période 2017-2021 ;

**Vu** les arrêtés modificatifs de l'Etat des 1<sup>er</sup> octobre 2013, 26 septembre 2017 et 24 janvier 2020, concernant la phase I du plan de développement portuaire de L'Ile-Rousse ;

**Vu** la convention d'attribution de l'Etat du 26 septembre 2017 ( n°080\_PRESAGE 35571) relative à la phase II (maritime) du plan de développement portuaire de l'Ile-Rousse ;

**Vu** l'Arrêté d'attribution de crédit n° 1700920, de la Collectivité de Corse en date 1<sup>er</sup> mars 2018 ;

**Vu** les arrêtés modificatifs de l'Etat des 24 janvier 2020 et 11 juillet 2022, relatifs à la phase II (maritime) du plan de développement portuaire de l'Ile-Rousse ;

---

**Considérant** l'achèvement des travaux de la phase I dite « terrestre » au titre des financements dans le cadre du Plan Exceptionnel d'Investissement ;

**Considérant** la poursuite de la phase I dite terrestre, au titre des financements accordés unilatéralement par la Collectivité de Corse ;

**Considérant** la réévaluation du montant de l'extension des terre-pleins ;

**Considérant** les études de trajectographie qui remettent en cause dans leur configuration initiale l'extension du double tenon, l'extension du quai de la gare maritime ainsi que le renforcement de la digue et du musoir ;

**Considérant** l'avis de la Commission Balagne en date du lundi 17 octobre 2022 favorable au lancement d'une nouvelle étude de définition pour disposer de deux postes à quai dont un pour l'accueil des navires de 200 mètres ;

**Considérant**, les comptes et budgets 2021, 2022 et 2023 ;

---

**Le Président Indique, qu'il importe d'actualiser l'ensemble des investissements engagés et à engager sur la plateforme de L'Ile-Rousse à court et moyen termes, sachant que le contrat de concession arrive à son terme au 31 décembre 2026.**

Le Président, précise les trois catégories d'opérations qui constituent le plan de développement portuaire de L'Ile-Rousse :

I- Les travaux relatifs au maintien du potentiel productif de la plateforme ;

II- Les opérations de remise à niveau et de modernisation de l'infrastructure, appelées « Phase I terrestre » ;

III- Les travaux de développement dans sa « phase II maritime » ;

Il ressort en synthèse les niveaux d'engagement et de réalisation suivants :

### I- S'agissant des travaux relatifs au maintien du potentiel productif de la plateforme.

Il s'agit de toutes les opérations de travaux nécessaires au maintien de l'installation portuaire : consolidation des ouvrages, aménagements divers, voiries et réseaux divers, mobiliers, signalisations, logiciels...pour un montant total de 654 850 € HT en 2022 et 484 600 € HT en 2023

### II- Pour les opérations de remise à niveau et de modernisation de l'infrastructure, appelées « Phase I terrestre » :

1. Les travaux de remise à niveau de la plateforme ont été achevés pour un montant éligible retenu de 1 353 000 € HT. Les subventions reçues au titre du PEI sont conformes aux conventions d'application, à savoir 50% au titre du financement Etat soit 668 500 € HT et 25% au titre du financement de la Collectivité de Corse soit 338 250 € HT.

2. Les travaux de modernisation de la plateforme sur le volet 2 de la phase terrestre, sont en cours de réalisation et prévus dans les budgets 2022-2023, avec des financements de la Collectivité de Corse plafonnés comme suit :

- La construction d'un bâtiment technique hors zone d'accès restreint, pour l'ensemble du personnel portuaire selon les fonctions suivantes : capitainerie, pilotage, lamanage, manutention, exploitation portuaire.

Coût d'objectif HT :	800 000 €
Coût éligible au titre du financement CdC	233 345 €
Financement :	
CdC	116 672 €
Autofinancement CCI	683 327 €

- La réfection du chemin piétonnier ouest : par la consolidation du mur de soutènement qui longe la route départementale.

Coût d'objectif HT :	150 000 €
Coût éligible au titre du financement CdC	105 000 €
Financement :	
CdC	52 500 €
Autofinancement CCI	97 500 €

### III- S'agissant des travaux de développement dans sa « phase II maritime » :

Le plan de développement inscrit au PEI prévoit une enveloppe financière de 8 503 552 € HT dont 7 459 258 € HT de travaux et 1 044 295 € HT d'études et maîtrises d'œuvre.

La répartition des opérations est la suivante :

➤ Extension Terre-plein Nord-Est	2 325 517 €
➤ Déroctage	563 260 €
➤ Renforcement extension du tenon	635 300 €
➤ Prolongement quai de la gare maritime	1 100 000 €
➤ Renforcement digue et musoir jetée	2 835 180 €
➤ Etudes et Maîtrises d'œuvre	1 044 295 €

Tenant compte :

1. De l'opération « Déroctage » réalisée en 2019 pour un montant hors taxe de 530 130 € portant le solde de l'enveloppe budgétaire éligible au titre du PEI à la somme de 7 973 422 € HT.

2. Des études de trajectographie relatives à l'extension du double tenon et à l'implantation d'un coffre d'amarrage, réalisées par la station pilotage par simulateur et démontrant de multiples situations à risques lors de plusieurs manœuvres (Simulations qui intègrent, la géométrie physique du port, les conditions météorologiques régulièrement observées sur l'Ile-Rousse et les contraintes nautiques d'exploitations des deux postes quais) ;
3. De l'objectif initial de pouvoir accueillir à quai au moins deux navires simultanément, dont un de nouvelle génération pour notamment des navires de 200 mètres ;
4. De la nouvelle estimation du projet d'extension du terre-plein, dont la géométrie et les aménagements ont été définies dans un site classé et en adéquation avec le projet du Conservatoire du Littoral pour un montant estimé supérieure à l'estimation initiale passant de 2 325 517 € HT en 2014 à 6 083 791 € HT en 2022 et correspondant à 76% de l'enveloppe restante dans le cadre du PEI.

### Le Président propose :

- D'une part, de lancer une nouvelle étude de reconfiguration des infrastructures nautiques en vue de pouvoir disposer sur le port de L'Ile-Rousse de deux postes à quai opérationnels simultanément dont un pour l'accueil des navires de 200 mètres ;
- D'autre part, le redéploiement des fonds inscrits dans le cadre du PEI de la façon suivante :
  - Déroctage (réalisé) 530 130 €
  - Extension des Terre-Pleins 6 084 000 €
  - Etudes et Maîtrises d'œuvre 1 889 422 €

Ces opérations ont été inscrites aux différents budgets de la concession du Port de Commerce de L'Ile-Rousse selon la répartition suivante :

Nature des Opérations	Budget	
	2022	2023
Maintien du Potentiel Productif	654 850	484 600
Phase 1-Travaux Terrestres-Modernisation plateforme	192 000	800 000
Phase 2- Travaux Maritimes de Développement	286 050	125 000
<b>Total Annuel</b>	<b>1 132 900</b>	<b>1 409 600</b>

Après avoir pris connaissance du rapport annexé ;

L'Assemblée Générale :

- **Donne un avis favorable à la poursuite des travaux engagés dans le cadre du plan de développement portuaire du Port de Commerce de l'Ile Rouse et leur inscription budgétaire ;**
- **Donne mandat au Président afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires aux échanges avec la Collectivité de Corse, autorité concédante, et l'Etat pour la redéfinition des financements ainsi que la réalisation du plan d'investissements ainsi actualisé.**

Bastia, le 29 novembre 2022

Le Président

Jean DOMINICI